

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

Présents (21) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (2) : Florent FAUCHERY (procuration à Hélène BOULAS), Amélie RAVEL (procuration à Isabelle VATANT)

DELIBERATION N°2024/9 : Finances – Affectation des résultats 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte administratif 2023,

Considérant les résultats de fonctionnement dégagés du compte administratif 2023

Considérant qu'il convient d'affecter l'excédent de 453 099,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de l'affectation des résultats telle qu'elle est annexée à la présente et selon la répartition suivante :
 - o 150 000 euros en section de fonctionnement
 - o 303 099,88 euros en section d'investissement

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	21
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 026-212602064-20240329-2024_9-DE

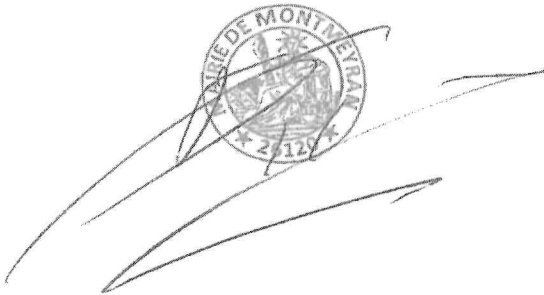
510

MONTMEYRAN

MONTMEYRAN, le 29 mars 2024

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Bernard CROZAT



A circular official seal of the Mayor of Montmeyran, featuring a central emblem and the text 'MAIRE DE MONTMEYRAN' and '26120'. The seal is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.



A circular official seal of the Mayor of Montmeyran, identical to the one on the left. It is accompanied by a large, stylized signature in black ink.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

03 AVR. 2024

SLOW

ID : 026-212602064-20240329-2024_9-DE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	568 609,13 €	2 240 830,21 €
Dépenses	737 208,26 €	1 937 730,33 €
= Résultat de l'exercice 2023	- 168 599,13 €	303 099,88 €
+ Résultat reporté de 2022	590 358, 81 €	150 000 €
= Solde d'exécution / Résultat de clôture	421 759,68 €	453 099,88 €
+ Restes à réaliser		
Recettes	14 560 €	
Dépenses	126 305 €	
Soit la possibilité d'affecter en fonctionnement	453 099,88 €	
Affectation en réserves R1068 en investissement	303 099,88 €	
Report en fonctionnement R 002	150 000 €	

